

VILLE DE CHENOVE

N° DEL_2021_019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry FALCONNET - Mme Brigitte POPARD - M. Patrick AUDARD - Mme Christiane JACQUOT - M. Nouredine ACHERIA - Mme Aziza AGLAGAL - M. Ludovic RAILLARD - Mme Joëlle BOILEAU - M. Léo LACHAMBRE - Mme Jamila DE LA TOUR D'AUVERGNE - M. Martino AMODEO - M. Didier GIRARD - Mme Brigitte BERTHE - M. Yves-Marie BRUGNOT - M. Pascal KELLER - M. Mongi BAHRI - Mme Christine BUCHALET - Mme Anne VILLIER - M. Jean-Marc FOMBARLET - M. Bruno HABERKORN - M. Sylvain BLANDIN - Mme Caroline CARLIER - M. Lhoussaine MOURTADA - Mme Saliha OUARTI - Mme Stéphanie DROUIN - Mme Nezha NANG-BEKALE - Mme Sophie MOREAU - M. Philippe NEYRAUD - M. Pierre HUMBERT

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Hana WALIDI-ALAOUI donne pouvoir à M. Pascal KELLER
M. Philippe SINGER donne pouvoir à M. Philippe NEYRAUD

ABSENTS / EXCUSÉS :

Mme Saliha M'PIAYI - M. Dominique MICHEL

OPÉRATION "KENNEDY" – BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

Par délibération en date du 03 février 2020, le Conseil Municipal de la Ville de Chenôve a approuvé, dans la perspective de la requalification du secteur Kennedy, les objectifs poursuivis par cette requalification ainsi que les modalités de concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Il est rappelé que les modalités de concertation approuvées par le Conseil Municipal étaient les suivantes :

- moyens mis à disposition du public pour s'informer :
 - envoi d'un courrier à l'ensemble des habitants de la commune,
 - affichage en Mairie,
 - articles dans la presse locale et les supports de communication municipaux (magazine, site internet, réseaux sociaux...),
 - exposition publique présentant les enjeux et les principes d'aménagement sur site et à la Maison du Projet,
- moyens mis à disposition du public pour formuler des observations et propositions :
 - organisation d'une réunion publique,
 - ouverture d'un registre destiné au recueil des observations du public à la Maison du Projet aux heures et jours habituels d'ouverture,
 - possibilité d'adresser les observations par voie postale ou par courriel.

La crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19 et les mesures de confinement instaurées en mars 2020 ont nécessité de reporter cette concertation préalable qui devait initialement

se dérouler, pendant une période de deux mois, entre début mai 2020 et mi-juillet 2020.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de la Ville de Chenôve a approuvé, par délibération en date du 29 juin 2020, le report de la concertation préalable au cours du quatrième trimestre de l'année 2020 selon les modalités initialement définies.

Le rapport annexé à la présente délibération retrace le déroulement et dresse le bilan de cette concertation préalable qui s'est déroulée du 2 octobre 2020 au 27 novembre 2020 inclus.

Les moyens d'information mis à la disposition du public ont notamment été les suivants :

- envoi, en date du 14 septembre 2020, d'un courrier d'information et d'invitation à une réunion publique à l'ensemble des Chenevelières et des Cheneveliers ainsi qu'au associations et aux commerçants du secteur,
- parution de plusieurs articles de presse : « Quartier Kennedy : la Ville présente son projet de rénovation » (Bien Public du 28/09/2020), « Le quartier Kennedy entame sa transformation » (Bien Public du 02/10/2020), « Quartier Kennedy : l'avis des habitants comptera » (Bien Public du 05/10/2020),
- publication d'articles dans les numéros de mars-avril-mai 2020 et de l'automne 2020 du magazine municipal,
- diffusion régulière d'informations sur le site internet de la Ville de Chenôve et sur les réseaux sociaux,
- installation d'une exposition, pendant toute la durée de la concertation préalable, dans la galerie du centre commercial Kennedy et à la Maison du Projet.

Les moyens mis à disposition du public pour formuler des observations et des propositions ont notamment été les suivants :

- réunion publique, en date du 1^{er} octobre 2020, avec captation vidéo et retransmission sur le site internet de la Ville de Chenôve et les réseaux sociaux,
- ouverture d'un registre à la Maison du Projet,
- possibilité de déposer des observations dans une urne dédiée à la Maison du Projet, par voie postale, par courriel ou grâce au site internet de la Ville de Chenôve.

Une balade urbaine, organisée le vendredi 16 octobre 2020, et la tenue d'un stand d'information dans la galerie du centre commercial, le samedi 17 octobre 2020, ont également permis aux habitants d'exprimer leurs avis et de recueillir leurs observations.

Les principales questions soulevées dans le cadre de cette concertation préalable portent notamment sur les sujets suivants :

- la mobilité, tous modes de déplacements confondus, au sein du quartier,
- le besoin de stationnement résidentiel ou public,
- le nombre et l'implantation des nouveaux logements,
- le maintien d'une offre commerciale de proximité et d'une moyenne surface alimentaire.

Considérant que la concertation préalable s'est déroulée dans les conditions prévues par le Conseil Municipal et qu'aucune observation n'est de nature à remettre en cause les orientations majeures d'aménagement définies ou la création d'une Zone d'Aménagement Concerté ,

Vu les articles L.311-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° DEL_2020_005 du 3 février 2020 relative aux objectifs de la requalification du secteur Kennedy et aux modalités de concertation préalable à la création

d'une Zone d'Aménagement Concerté,

Vu la délibération n° DEL_2020_042 du 29 juin 2020 relative aux modalités de concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur Kennedy,

Vu le bilan de la concertation préalable annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 16 mars 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver le bilan de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dans la perspective de la requalification du secteur Kennedy,

ARTICLE 2 : De préciser que le bilan de la concertation sera mis à disposition du public et consultable à la Maison du Projet et sur le site internet de la ville <https://www.ville-chenove.fr/concertation-citoyenne-projet-kennedy>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

Pour extrait certifié conforme,



Signé par : Thierry FALCONNET
Date : 01/04/2021
Qualité : Maire

Certifiée exécutoire en application de l'article
L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales